



Surveillance réglementaire des grands projets de déclasserement aux termes du modèle canadien d'OGEE

André Régimbald

Direction de la réglementation du cycle
et des installations nucléaires

**Symposium 2017 sur la gestion
des déchets**

Phoenix, Arizona

7 mars 2017





Commission canadienne de sûreté nucléaire

- Réglemente l'industrie nucléaire pour préserver la **santé**, la **sûreté** et la **sécurité** des personnes et protéger l'**environnement**
- Met en œuvre les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- **Informe** objectivement le public sur les plans scientifique, technique et réglementaire



Plus de 70 ans de sûreté nucléaire au Canada



Commission indépendante

- Tribunal administratif quasi judiciaire
- Les commissaires siègent à titre indépendant
- Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles
- Ses décisions sont fondées sur des données scientifiques
- Participation ouverte et transparente du public au processus décisionnel de la Commission



*Des décisions transparentes,
fondées sur la science*

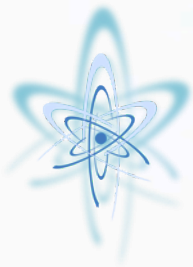


La CCSN réglemente toutes les installations et activités nucléaires

- Mines et usines de concentration d'uranium
- Fabrication et traitement de combustible d'uranium
- Centrales nucléaires
- Installations de gestion des déchets
- Traitement des substances nucléaires
- Applications industrielles et médicales
- Établissements de recherche et d'enseignement
- Transport
- Contrôle de l'exportation et de l'importation

Du début à la fin...





Modèle canadien d'OGEE

- Modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) :
 - Entente contractuelle entre Énergie atomique du Canada limitée (société d'État propriétaire des installations) et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (entreprise privée qui est le titulaire de permis)
- La CCSN a autorisé le transfert des permis d'EACL aux LNC en 2014, après avoir confirmé que :
 - Les LNC sont compétents pour exploiter les installations et les sites d'EACL
 - Les LNC prendront les mesures voulues pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement
 - Les LNC ont suffisamment d'autonomie pour remplir leurs obligations réglementaires
 - Une garantie financière adéquate est maintenue



Projets de déclassement proposés des LNC

Au printemps 2016, la CCSN a reçu des propositions réglementaires des LNC concernant trois grands projets :

1. La construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River (Ontario)
2. La fermeture (évacuation *in situ*) du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) à Rolphton (Ontario)
3. L'évacuation *in situ* du réacteur de recherche WR-1 aux Laboratoires de Whiteshell (Manitoba)



Les évaluations environnementales ont débuté en mai 2016



Examen réglementaire des 3 projets par la CCSN

- Le processus d'examen réglementaire des trois projets comprend la prise en compte du modèle d'OGEE, le calendrier accéléré des projets et les méthodes novatrices envisagées au Canada (p. ex. première évacuation *in situ* de réacteurs)
- La CCSN a entamé l'examen réglementaire des trois projets en :
 - Ayant en place un cadre de réglementation rigoureux et souple
 - Disposant d'une capacité efficace pour effectuer l'examen réglementaire
 - Facilitant l'atteinte de résultats
 - Ayant en place un programme ouvert et transparent d'information et de mobilisation des parties intéressées



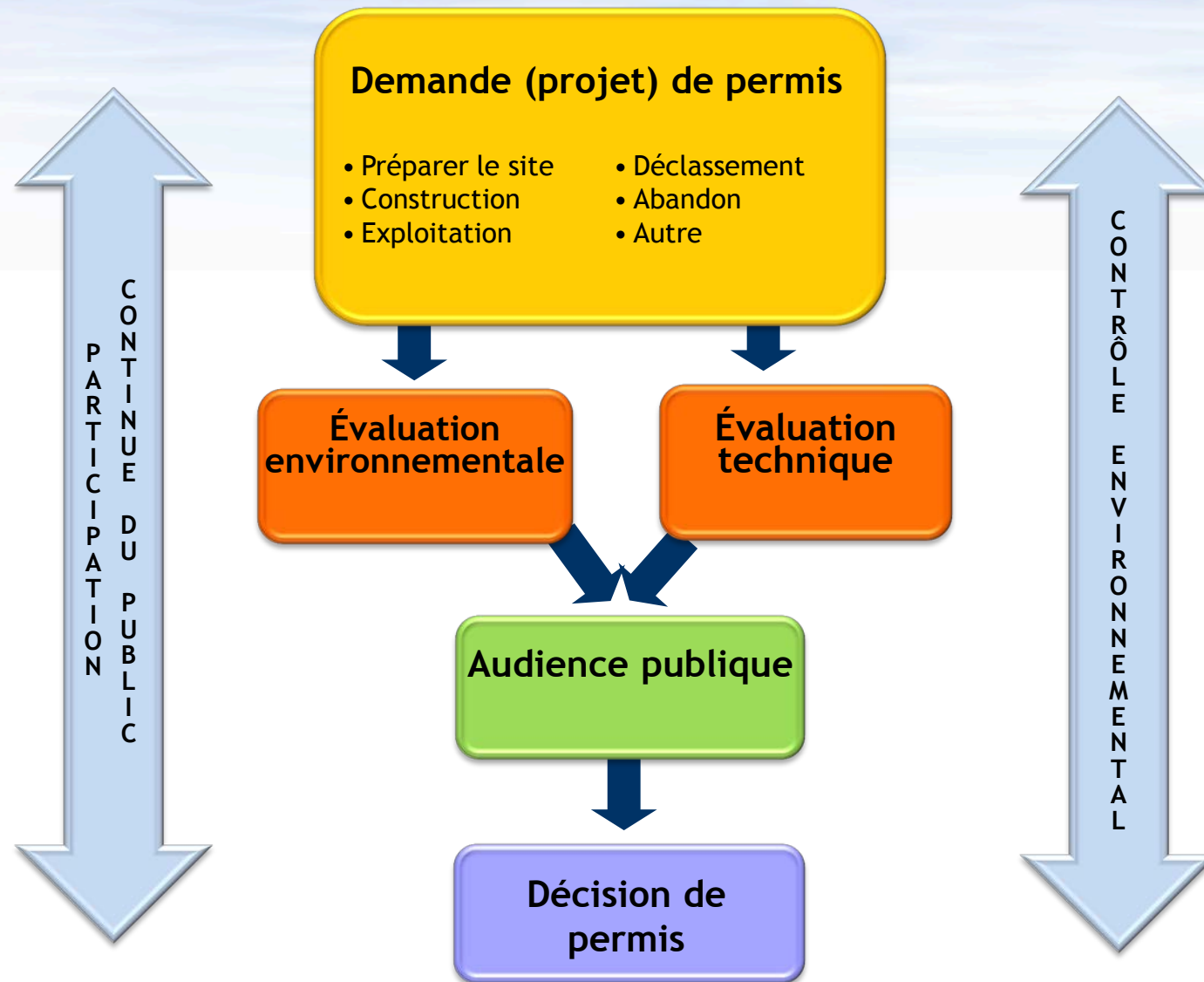
Un cadre de réglementation rigoureux

- Une législation et des règlements efficaces permettent d'exercer une surveillance réglementaire robuste, mais souple, de la sûreté nucléaire
- Les documents d'application de la réglementation précisent les exigences
- Les processus d'autorisation et de conformité de la CCSN sont clairs, pragmatiques et exhaustifs
- Aucun changement requis au cadre de réglementation canadien pour les trois grands projets de déclasséement des LNC





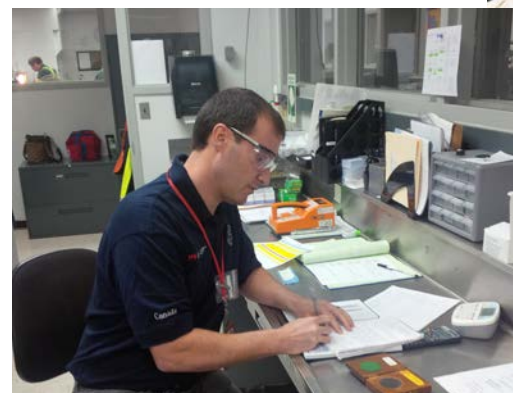
Processus d'autorisation de la CCSN





Capacité nécessaire pour l'examen réglementaire

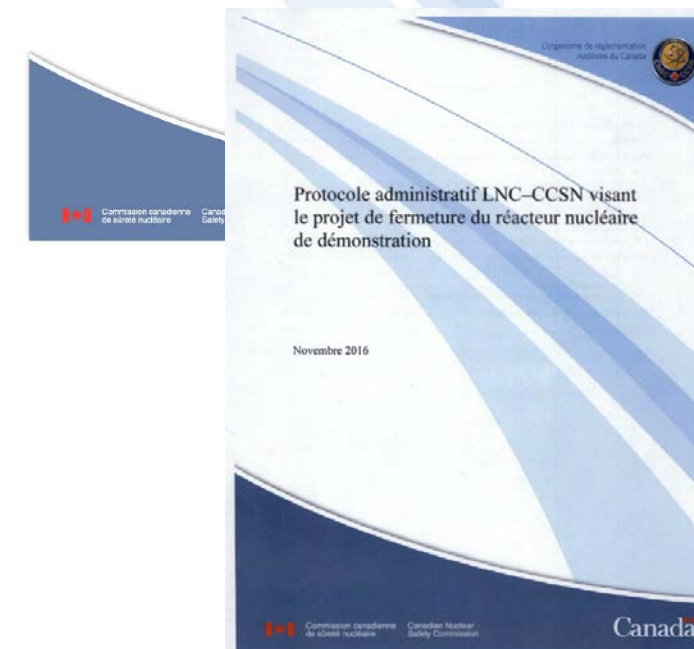
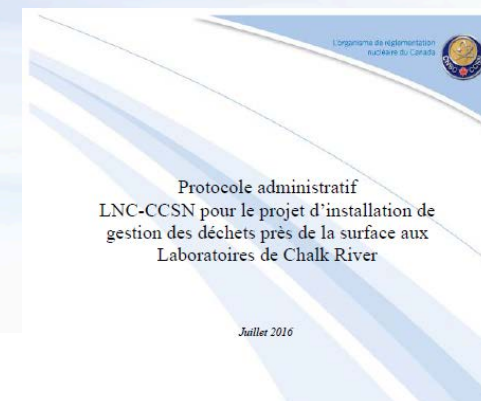
- Planification stratégique et harmonisation adéquates
 - Planification des activités de réglementation
 - Planification des ressources humaines et financières
- Maintien de l'accent mis sur la réglementation
 - Évaluations environnementale et technique des projets
 - Surveillance réglementaire continue des opérations en cours
- Répartition des ressources
 - Gestion de projet intégrée
 - Gouvernance efficace de l'examen réglementaire
 - Équipe d'experts dédiés





Faciliter l'atteinte de résultats

- Gestion de programme et de projet de la CCSN
 - Charte de programme
 - Matrices de référence de l'évaluation technique
- Protocoles administratifs entre la CCSN et les LNC
 - Établit le cadre, les jalons et les normes de service pour l'évaluation environnementale et la délivrance de permis
 - Calendrier transparent et prévisible
- Coordination avec d'autres organismes fédéraux
 - Environnement et Changement climatique Canada
 - Santé Canada





Mobilisation des parties intéressées

- Consultation du public, des peuples autochtones et des organisations non gouvernementales (ONG)
 - La CCSN affiche de l'information sur son site Web et réalise des activités de relations externes
 - La CCSN a l'obligation de consulter les peuples autochtones
 - La CCSN établit les exigences et l'orientation pour les programmes d'information publique des titulaires de permis et la mobilisation des Autochtones
- Le processus de réglementation prévoit la participation du public, des Autochtones et des ONG aux décisions relatives à l'évaluation environnementale et aux permis
- Programme de financement des participants de la CCSN





Prochaines étapes

- Les LNC soumettront les évaluations environnementales et les demandes de permis à la CCSN pour les trois grands projets de déclasserement en 2017 et 2018
- La CCSN procédera à l'examen réglementaire des trois projets dans le respect des normes de service et des échéanciers établis dans les protocoles administratifs signés avec les LNC
- La Commission doit rendre des décisions sur les trois projets dans le cadre d'audiences publiques prévues en 2017 et 2018

Nous ne compromettrons jamais la sûreté!



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

*Nous ne compromettrons
jamais la sûreté!*



suretenucleaire.gc.ca



[youtube.ca/ccsncnsc](https://www.youtube.ca/ccsncnsc)



[twitter.com @CCSN_CNCS](https://twitter.com/@CCSN_CNCS)



facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire



CANADA 150